



DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €
R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z
FR 12 822 015 442
ZAC Saint-Martin Sud
34120 PEZENAS
Tél. : 04 20 100 200
Fax : 04 26 99 58 18
www.a3pro.fr

GARAGE AUTO DVS
67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

FACTURE du : 06/10/2025 Page :1/1
L.C.R. Echéance le : 30/11/2025
Magasinier : CS/SB TVA : FR12902550565

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.		N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande			
5457124	0165285			Zone Expedition : 03				6218019			
Désignation				N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe €	Remise %	Prix unitaire net hors taxe €	Montant €	
** BL 6218019 DU 06/10/2025 **											
TOYOTA PROACE Camionnette 2.0 D - FD751QQ											
COMMENTAIRE R.A. : TOYOTA PROACE Camionnette 2.0 D - FD751QQ											
NUMERO DE COMMANDE :											
E:KIT DISTRI+POMPE A EAU				1681785880	C21F08	1,00	4	295,67	42,00	171,49	171,49
							4		10,00	-17,15	
E:FILTRE HUILE PSA				1682954080	C33B08	1,00	4	16,08	45,00	8,84	8,84
E:COURROIE TRAPEZOIDALE AM				1609317980			4	31,32	50,00	15,66	
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 163,18											
Pieces en commande ... 1											
CHER CLIENT											
NOUS AVONS CREE UN SITE - A3PRO.mon-service-client - POUR VOUS.											
VOUS Y RETROUVEREZ VOS FACTURES - NOS ACTIONS COMMERCIALES - NOS											
CATALOGUES AINSI QUUN LIVRET DE BONNES PRATIQUES.											
SIL NEST PAS ENCORE ACTIVE - CONTACTEZ VOTRE VENDEUR ITINERANT											

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
5457124	0165285	6218019
Echéance le :	30/11/2025	
06/10/2025		195,82



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.